



## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Août 2018

L' an 2018 et le 27 Août à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de Monsieur GREMILLON Alain, Maire

**Présents :** M. GREMILLON Alain, Maire, M. LEFEUVRE Thierry, Mme TREMIER Josette, M. BEAULIEU Guy, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BOUTTIER Mélanie, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, Mme COEUR JOLY Lara, M. HEUZARD Thibaut, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique

Absents ayant donné procuration : M. BERNES Serge à M. GREMILLON Alain, Mme BRABANT Angélique à Mme TREMIER Josette

Absents excusés: Mme BOULAY Amélie, M. GODEFROY Vincent - Absente : Mme DE JESUS MARQUES Virginie

**Nombre de membres:** Afférents au Conseil municipal : 19                      Présents : 14

**Date de la convocation :** 20/08/2018                      **Date d'affichage :** 20/08/2018

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture le : 27/08/2018

**A été nommée secrétaire :** Mme BOUZEAU Brigitte

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents

### SOMMAIRE

20180801 - PERSONNEL COMMUNAL: CREATION DE POSTE POUR BESOIN SAISONNIER (ALSH AOUT)

20180802 - PERSONNEL COMMUNAL: CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ (SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES)

20180803 - INDEMNITE DE CONSEILS ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

### 20180801 - PERSONNEL COMMUNAL: CREATION DE POSTE POUR BESOIN SAISONNIER (ALSH AOUT)

Pour assurer l'animation de l'accueil de loisirs de la dernière semaine d'Aout (27 au 31), il est nécessaire de recruter un animateur supplémentaire à raison de 8 heures par jour plus 4 h de préparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** de créer un poste d'animateur dans le cadre d'un besoin saisonnier pour la période du 27 aout au 31 aout à raison de 8 h par jour + un forfait de 4h de préparation.

*A l'unanimité*

### 20180802 - PERSONNEL COMMUNAL: CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ (SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES)

Le transfert du service jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 vers la Communauté d Communes nécessite une nouvelle organisation dès la rentrée de septembre. Les accueils étaient, jusqu'à la fin de l'année scolaire, en partie animés par des agents contractuels dont les contrats sont terminés. Il est donc nécessaire pour compléter les équipes tant pour les accueils que pour la pause méridienne et l'entretien des locaux scolaires, de recruter 3 agents contractuels, à temps non complet (2 postes à 20h en semaine scolaire, et un à 12h) et ce jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de créer, dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité, 3 postes d'agent de surveillance et d'animation contractuels à temps non complet (2 à 20 h et 1 à 12h pour les semaines scolaires) pour la période du 3 septembre 2018 au 21 décembre 2018.

*A l'unanimité*

### 20180803 - INDEMNITE DE CONSEILS ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseils et de budget aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des EPL. L'Assemblée délibérante doit se prononcer à chaque changement de comptable du Trésor pour le versement de cette indemnité.

Monsieur SOW sollicite cette indemnité pour l'année 2018. Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est calculée par rapport au budget de la collectivité et qu'un montant de 600 € est inscrit au budget 2018. Monsieur SOW a accompagné la commune pour l'élaboration du budget 2018 et était présent au Conseil Municipal pour la présentation et l'analyse de ce même budget. Il rappelle aussi le projet de fermeture de la Trésorerie de Connerré au 1<sup>er</sup> janvier 2019; il donne d'ailleurs lecture de la réponse du Directeur Départemental des Finances Publiques adressée aux Maires ayant voté une motion contre la fermeture de la Trésorerie de Connerré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** d'allouer à Monsieur Ciré SOW, Comptable du Trésor, l'indemnité de Conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs de Communes et Etablissements publics Locaux

**FIXE** le taux de cette indemnité à 100%

**PRECISE** que cette indemnité est versée pour l'année 2018 uniquement .

*A l'unanimité*

## DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Délégation n°15 : droit de préemption

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente du bien situé 49 rue de Torcé vendu par Daniel GRASSIN de Montfort à Nicolas GOUESSE de Torcé en Vallée.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 8 octobre 2018 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

A Lombron, le 28/08/2018

Le Maire

Alain GREMILLON

